



Accueil / Vivre / Effectuer une démarche / Démarches : Particuliers / ÉTAT CIVIL

## ÉTAT CIVIL

---

La mairie tient les registres, délivre les actes demandés par les usagers, reçoit les déclarations de naissance et les reconnaissances d'enfants, procède à la célébration des mariages, dresse les actes de décès et, enregistre la mise à jour des actes d'état civil en fonction des événements modifiant l'état ou la capacité des personnes. Effectuer vos démarches en ligne sur [l'Espace Citoyen](#).

---

### MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
01 60 22 25 63

#### Nous contacter



---

Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

[Why is this happening to me?](#)